



Communiqué de presse

24 mai 2023

Assises Européennes de la Transition Energétique

Une **charte** pour le premier réseau Néo-Aquitain de stations d'avitaillement multi-énergies **locales** et **100 % renouvelables**.



TÉMOB : Roulez au Naturel !

Qu'est-ce que Témob ?

TÉMOB est un réseau de stations d'avitaillement dédiées aux mobilités durables créé par 14 structures publiques (Syndicats Départementaux d'Énergie) et semi-publiques (SEM et ELD), réparties dans 11 départements de Nouvelle-Aquitaine.

Ces stations distribuent des énergies d'origine 100% renouvelable pour tout type de véhicule et particulièrement les flottes poids lourds, d'autobus, de Bennes à ordures ménagères. La principale énergie renouvelable adaptée à ce type de véhicules lourds est le BioGNV, les stations intégreront également des super-chargeurs électriques au fur et à mesure de l'arrivée sur le marché de véhicules adaptés. L'hydrogène vert fait partie des alternatives futures qui s'intégrera dans l'éventail des carburants distribués.

Pourquoi une charte ?

Le développement des mobilités durables passe par une communication efficace sur les nouveaux modes de déplacement, aussi bien auprès des collectivités que des professionnels et des particuliers. Il passe également par un partenariat fort avec les différents acteurs de la mobilité durable sur le territoire régional : entités publiques, entités représentatives des transporteurs, entités œuvrant pour le développement des mobilités alternatives.

Les membres du réseau TÉMOB partagent l'objectif de valoriser les ressources énergétiques locales de nos territoires en accompagnant le développement de la production d'énergie renouvelable et particulièrement la méthanisation qui constitue la principale source d'approvisionnement des stations BioGNV.

Le réseau TÉMOB promeut la transition énergétique et la décarbonation du secteur des transports en proposant des solutions d'avitaillement permettant d'accélérer le développement de parcs de véhicules propres. Il contribue à la valorisation et à l'attractivité du secteur du transport routier et répond aux attentes des donneurs d'ordre de plus en plus sensibles aux enjeux environnementaux.

Les membres du réseau TÉMOB partagent l'objectif de valoriser les ressources énergétiques locales de nos territoires en accompagnant le développement de la production d'énergie renouvelable et particulièrement la méthanisation qui constitue la principale source d'approvisionnement des stations BioGNV.

Au travers de cette Charte, les membres s'engagent :

1. Distribuer une énergie décarbonée et renouvelable :

Les stations du réseau TÉMOB distribuent de façon exclusive une énergie décarbonée et renouvelable : BioGNV, Bio-H2, Électricité d'origine renouvelable.

2. Développer un approvisionnement local :

Les stations du réseau TÉMOB privilégient des sources d'approvisionnement locales au travers des systèmes de Garanties d'Origine prévus par la réglementation ou tout autre système d'approvisionnement permettant de valoriser les circuits courts.

3. Rechercher la stabilité des prix dans le temps :

Les stations du réseau TÉMOB permettent aux transporteurs et autres utilisateurs qui le souhaitent de se projeter dans le temps grâce à des contrats d'approvisionnement pluriannuel avec des prix stables.

4. Afficher une signalétique commune :

Une signalétique commune est affichée sur les stations du réseau. Les stations sont identifiées dans les cartes et applications de localisation.

Les stations



Pourquoi le BioGNV constitue à ce jour la meilleure alternative pour décarboner le transport lourd ?

- **Qu'est-ce que le bioGNV ?**

L'acronyme GNV signifie Gaz Naturel pour Véhicule. Lorsque le gaz naturel est produit de façon renouvelable à partir de biomasse, par méthanisation par exemple, on parle de bioGNV.

- **Pourquoi les collectivités sont-elles concernées par l'avenir du BioGNV ?**

Les collectivités, syndicats d'énergie, EPCI, communes, départements et régions, sont concernées à plusieurs titres :

1. Comme usagères lorsqu'elles s'équipent de véhicules au BioGNV pour leurs propres services ou via leurs délégataires : bus, cars, bennes à ordures, engins de travaux publics, camions des services techniques des municipalités...
2. Comme autorité organisatrice de l'énergie et de la mobilité via des schémas directeurs et des dispositifs de soutien financier pour accélérer le déploiement des stations de distribution de carburants alternatifs au gazole (BioGNV, hydrogène renouvelable, électricité)
3. Comme propriétaires de stations lorsqu'elles investissent elles-mêmes ou via des SEM pour mailler le territoire, en particulier dans nos régions de l'Ouest de la France.

- **Quels sont les atouts du BioGNV dans le mixe énergétique 100% renouvelable ?**

Les membres du réseau Témob soulignent l'importance du mix énergétique et les atouts du BioGNV. Les membres du réseau Témob n'ont pas de biais en faveur de tel ou tel vecteur énergétique pour la mobilité lourde.

Le choix de la motorisation d'un véhicule se fait selon l'usage et après une analyse multi-critères : gaz à effet de serre, émissions polluantes, utilisation de métaux critiques, impact sur les réseaux énergétiques, disponibilité des véhicules, autonomie et contraintes d'usages des véhicules, stations d'avitaillement et disponibilité du carburant, et coûts.

1. La technologie bioGNV est complètement mature et la gamme de véhicules proposée par les constructeurs sur catalogue est étendue. Ils sont fabriqués en Europe. Le bioGNV constitue ainsi

aujourd'hui l'alternative au diesel de loin la plus choisie par les transporteurs de voyageurs et de marchandises.

2. Les émissions de gaz à effet de serre sont réduites de 80% sur le cycle de vie par rapport à celles d'un véhicule au gazole, soit une performance aussi bonne que celles des véhicules à batterie ou hydrogène renouvelable (IFPEN, Carbone 4).
3. Les véhicules au BioGNV n'utilisent que très peu de métaux critiques (quelques grammes pour le pot catalytique) Il n'y a quasiment aucune émission de particules et moitié moins d'émissions de NOx qu'en diesel norme Euro VI2.
4. Le bioGNV est facile à mettre en œuvre et plébiscité par les chauffeurs : recharge rapide, bruit divisé par deux, pas d'odeur, pas de vol de carburant, maintenance simple.
5. Le bioGNV s'inscrit dans une logique de valorisation des déchets agricoles en circuit court et permet de stimuler le développement de la méthanisation en étant un débouché de proximité et constant sur l'année.
6. De nombreuses stations BioGNV existent déjà et les réseaux de gaz sont déjà prêts pour en accueillir beaucoup plus.

Les membres du réseau Témob doutent de la faisabilité et de la vertu de la stratégie basée exclusivement sur les batteries et l'hydrogène :

- Il n'y a que quelques camions à batterie et à hydrogène sur la route, avec très peu de retour d'expérience, et les nouveaux véhicules sortiront des chaînes de production au compte-goutte.
- Les véhicules à batterie ou à hydrogène sont très coûteux. L'autonomie des véhicules électriques reste limitée.
- L'arrivée massive de camions à batteries nécessitera des investissements massifs et d'importantes quantités de métaux critiques, dont le cuivre, pour l'installation de bornes de recharge et le renforcement des réseaux électriques.

Il ressort de notre analyse multi-critères qu'il n'y a pas de solution parfaite et généralisable à tous les véhicules et que le bioGNV a de nombreux atouts.

C'est pourquoi les membres du réseau Témob font la promotion d'un mix énergétique pour les véhicules lourds.

Pour atteindre l'objectif ambitieux de sortir du gazole, toutes les énergies renouvelables, durables et propres doivent être encouragées : à la fois le bioGNV, les véhicules à batterie pour les courtes distances et l'hydrogène.

**Rendez-vous le 24 mai à 12 h pour la signature de la charte
A l'occasion des Assises Européennes de la Transition Energétique
Stand Territoire d'Energie Nouvelle-Aquitaine - FNCCR
Palais des Congrès de Bordeaux**

Contact : Jérôme QUEYRON / 06 48 66 22 68

 Les signataires de la Charte





Damazan (47)



Châtelleraut (86)